

## Projets de repeuplement en civelles COREPEM 2019 / Appel à candidatures

**Echéance : 8 février 2019 (17H00)**

### Contexte

En tant qu'organisation professionnelle des pêches au sens de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (Loi n°2010-874 du 27 juillet 2010), le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de Loire (COREPEM) assure différentes missions parmi lesquelles la représentation et la promotion au niveau régional des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin.

Dans le cadre du programme national de repeuplement de l'anguille en France, le COREPEM porte des projets de repeuplement en civelles depuis 2011, ce qui représente un total de 16 projets et un volume de près de 6t de civelles alevinées.

Une nouvelle fois cette année, le COREPEM porte, en partenariat avec ARA France, l'AAPPED 44 et le SMIDAP, deux projets de repeuplement : **Ile Saint-Aubin** (900kg) et **Creuse/Vienne** (600kg).

### Cahier des charges

#### Objet

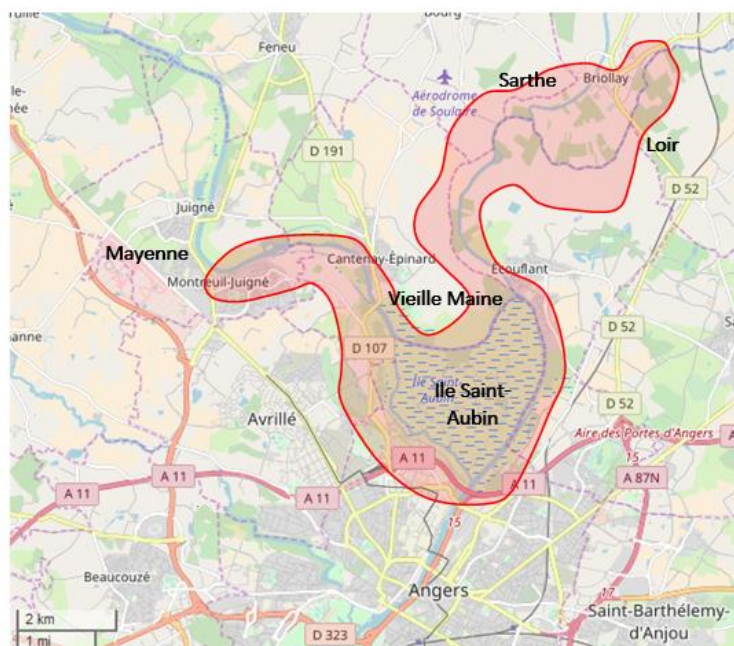
**Affrètement d'embarcations adaptées permettant le déversement des civelles, de transporter les moyens humains impliqués dans les opérations ainsi que le matériel nécessaire.**

#### Besoins prévisionnels

Si les quantités de civelles prévues sont collectées, l'opération envisagée sur l'île Saint-Aubin nécessitera l'intervention d'un maximum de 3 embarcations durant 3 journées consécutives. L'opération planifiée sur la Creuse et la Vienne nécessitera quant à elle l'intervention d'un maximum de 3 embarcations durant 2 journées consécutives. Ces besoins seront toutefois adaptés à la quantité de civelles finalement réunie.

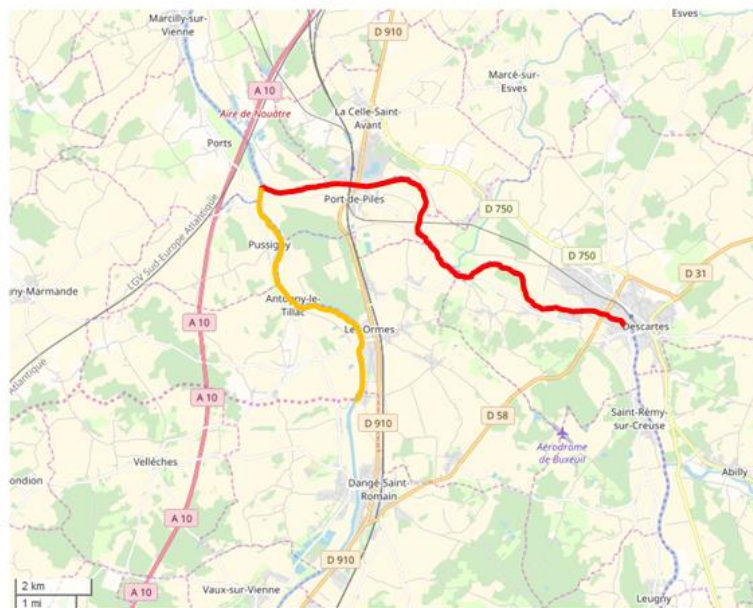
#### Zone d'intervention

Le projet **Ile Saint-Aubin** se déroulera au nord d'Angers, autour et au nord de l'île de Saint-Aubin. Les civelles seront déversées sur un linéaire de plusieurs dizaines de kilomètres qui concerneront la Mayenne, la Sarthe, le Loir et la Vieille Maine.



*Carte de la zone de déversement envisagée (source : OpenStreetMap)*

Le projet Creuse/Vienne aura lieu au niveau de la confluence entre la Creuse (section située en aval du barrage de Descartes) et la Vienne (section située entre la confluence avec la Vienne et une limite située à l'aval de Dangé-Saint-Romain).



Carte – Zones de déversement envisagées sur la Creuse (en rouge) et sur la Vienne (en orange)  
(source : OpenStreetMap)

### Période de réalisation

Les opérations de déversement auront lieu à la fin du mois de février et au début du mois de mars 2019. Les dates seront précisées ultérieurement, avec les candidats retenus.

### Indemnisation

Il est prévu d'indemniser les pêcheurs participants aux opérations à hauteur de 800€ TTC par jour de prestation. Ce montant, non-négociable, inclus l'ensemble des frais de mission (déplacement sur site, repas, carburant du navire...).

### Autres modalités

Sauf si le nombre de candidats est insuffisant, le nombre d'embarcations à mettre à disposition par entreprise est limité à 1.

### Moyens mis à disposition par chaque prestataire

Il est attendu que chaque prestataire dispose d'une expérience de la navigation suffisante pour mener ce type d'opération et, si possible, d'une bonne connaissance des zones à déverser.

Concernant les moyens techniques, il est requis une embarcation spacieuse, relativement puissante et adaptée à la fois au transport de caisses en polystyrène et au transport d'un minimum de 3 passagers en plus du capitaine. L'embarcation devra présenter une dimension minimum de 6m de long et de 2m de large. Elle devra par ailleurs être munie d'un moteur d'une puissance minimum de 50CV.

Le capitaine devra prévoir et fournir des gilets de sauvetage pour l'ensemble des personnes embarquées.

### Critères de sélection

A proportion égale entre chaque critère, il sera tenu compte des éléments suivants :

- la connaissance des zones à déverser / 10pts
- la qualité des moyens techniques mis à disposition pour les opérations de déversement précitées (dimension de l'embarcation, puissance motrice) / 10 pts

## Candidature

La candidature sera constituée d'un courrier qui précisera les éléments suivants :

- l'identité du candidat et le nom du navire mis à disposition,
- l'expérience à la navigation détenue par le candidat,
- sa connaissance des zones à déverser,
- les moyens mis à disposition et notamment les dimensions du navire et la puissance de son moteur,
- la possibilité de mettre à disposition des gilets de sauvetage en nombre suffisant.

Le candidat peut également joindre au courrier tout document qu'il jugera utile (photo du navire, copie de l'assurance, copie du permis bateau...).

La candidature est à envoyer par courrier au siège du COREPEM, situé à l'adresse suivante :

2 rue Colbert, 85 100 LES SABLES D'OLONNE

Ou par message électronique aux adresses électroniques suivantes :

[corepem@corepem.fr](mailto:corepem@corepem.fr) et [alexis.pengrech@corepem.fr](mailto:alexis.pengrech@corepem.fr)

Les candidatures sont à envoyer avant le **vendredi 8 février 2019 à 17H00**, le cachet de la poste faisant foi. Ne seront pas considérées, toute candidature reçue après cette échéance ou incomplète.